CONSEIL GÉNÉRAL DE CUGY

14 AVRIL 2021

TRACTANDA

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Chantal Pache
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 16 décembre 2020
3. Complément d'information et approbation du dépassement du budget pour la réfection du muret et des escaliers de l'école de Vesin
   - présentation, commentaires
   - rapport de la commission financière
   - approbation
4. Comptes 2020
   4.1. Comptes de fonctionnement
      - présentation, commentaires
      - rapport de la commission financière
      - approbation
   4.2. Comptes d'investissements
      - présentation, commentaires
      - rapport de la commission financière
      - approbation
5. Révision du budget 2021
   5.1. Révision du budget 2021 avec une baisse du coefficient de l'impôt communal de 90% à 82% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales :
      - présentation, commentaires
      - rapport de la commission financière
      - approbation
5. Révision du budget 2021
   5.2. En cas de refus du point 5.1. Révision du budget 2021 avec une baisse du coefficient de l'impôt communal de 90% à 85% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales :
      - présentation, commentaires
      - rapport de la commission financière
      - approbation
6. Présentation et approbation de la demande d'un crédit pour la construction d'un kiosque sur la place du CO de Cugy
   - présentation, commentaires
   - rapport de la commission financière
   - approbation
7. Présentation et approbation du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements
   - présentation, commentaires
   - rapport de la commission financière
   - approbation
8. Présentation et approbation du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces
9. Bilan de la législature 2016-2021
10. Informations communales
11. Divers.

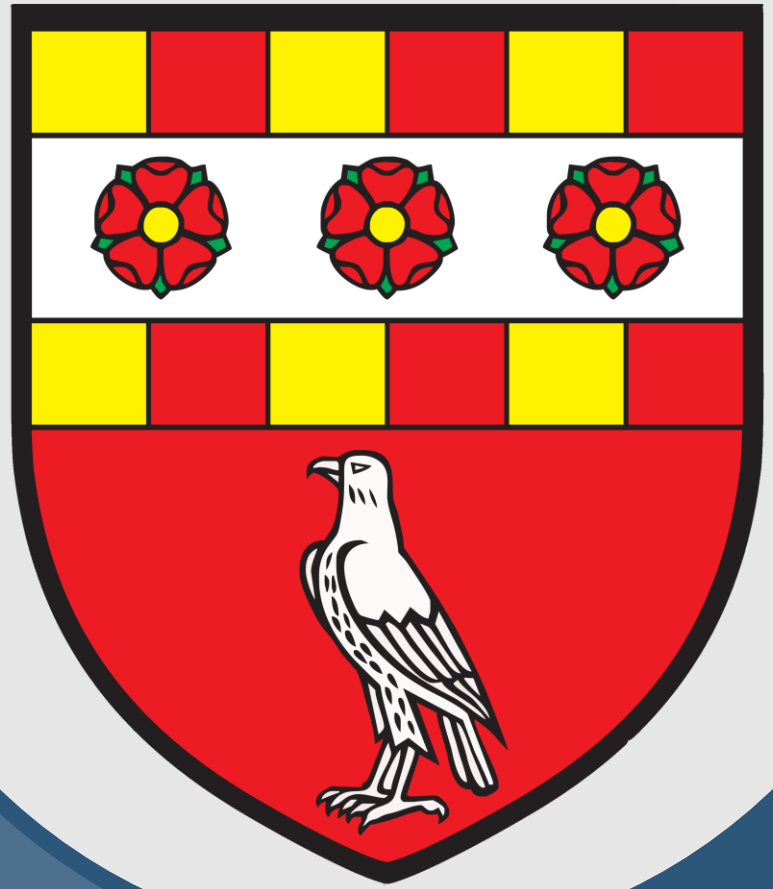

POINT 3 : COMPLÉMENT INFORMATION DEPASSEMENT BUDGET REFECTION MURET, ESCALIERS ECOLE DE VESIN

Lors du budget 2020 voté lors de la séance du CG du 11 décembre 2019, un montant de Fr. 15'000.- a été demandé pour la réfection du muret et des escaliers de l'école de Vesin.

Les travaux sont maintenant terminés et le total des charges s'élève à Fr. 19'350.30, soit un dépassement de Fr. 4'350.30 soit 29%.

Ce dépassement étant supérieur à 10% il doit être soumis pour acceptation au Conseil Général.

Le dépassement s'explique comme suit :

Le montant de Fr. 15'000.- comprenait la réfection d'un muret et le remplacement d'un escalier par une rampe donnant accès à la place de jeux depuis la cour de récréation inférieure. De plus, un enrochement sera créé pour retenir le terrain en amont.

L'excédent de dépenses de Fr. 4'350.30 s'explique par la suppression du muret existant, la création d'une rampe pour les chaises roulantes et l'abattage de 2 sapins.

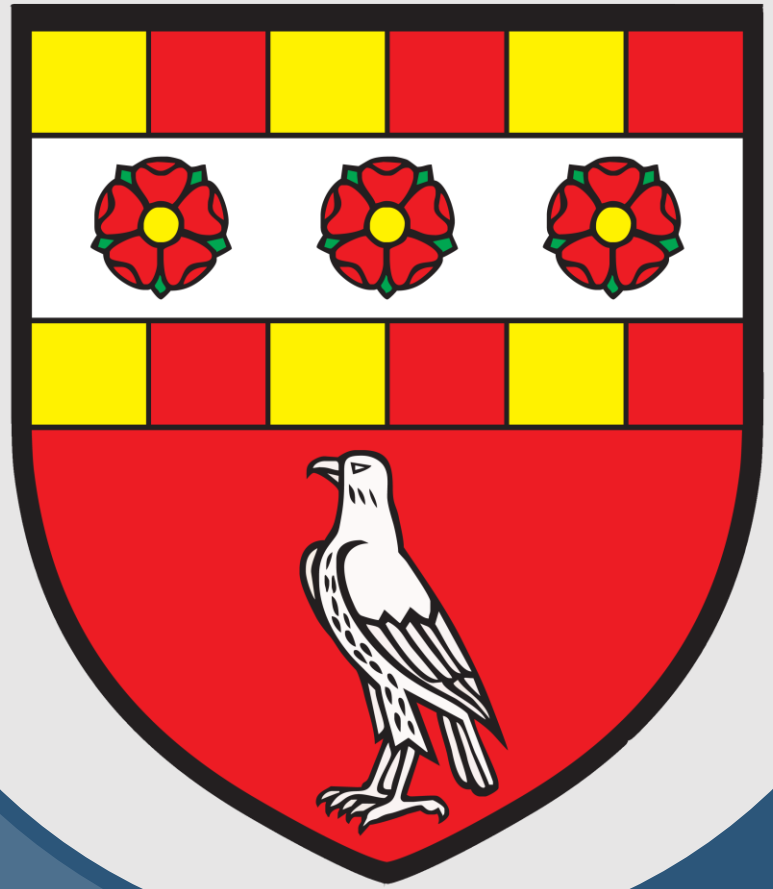

POINT 4.1: COMPTES 2020

CADRE LÉGAL

- Le Conseil communal est chargé d'arrêter les comptes de la commune et de ses établissements (art 95 LCo)

- de les transmettre dans les délais à l'organe de révision (art. 98d al. 2 LCo),

- à la commission financière
- puis finalement aux Conseillers généraux

POINT 4.1: COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020

BÉNÉFICE: CHF 952’349.66

Après:

- Mise en réserve de notre participation à la recapitalisation du fonds de prévoyance de l’Etat de Fribourg : 202’918.18
- Augmentation de la provision pertes sur débiteurs : 35’000.00

- Résultat encore exceptionnel alors que budget prévoyait un déficit de 54’653.25
- 1ère fois en 8 ans que l’impôt était baissé à 0.85 au lieu de 0.90
- Revenus supérieurs/ budget notamment impôts personnes physiques : + 12.41%
- Charges contenues sauf: Santé et Social
- Impact COVID: minime

Comptes : + 1’842.53% par rapport au budget

POINT 4.1: COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020

	comptes 2020	budget 2020	différence
ADMINISTRATION	378’181.15	439’223.15	**-13.90%**
ORDRE PUBLIC	57’124.64	99’035.82	**-42.32%**
ENSEIGNEMENT-FORMATION	1’679’985.06	1’735’486.33	**-3.20%**
CULTE-CULTURE-LOISIRS	318’037.82	539’624.00	**-41.06%**
SANTE	687’529.50	623’315.65	+10.30%
AFFAIRES SOCIALES	809’788.90	791’169.20	+2.35%
TRANSPORTS-COMMUNICATIONS	399’942.12	431’007.40	**-7.21%**
AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	107’506.64	187’240.70	**-42.58%**
ECONOMIE	24’748.75	27’395.00	**-9.66%**
FINANCES ET IMPOTS	-5’655’892.89	-4’843’414.00	+16.77%
IMMEUBLE PATRIM. ADMIN.	34’135.71	24’570.00	+38.89%
POSTES NON VENTILABLES	206’572.94	0.00	+100%
Résultat (excédent de revenus)	**952’349.66**	**-54’653.25**	**+1’842.53%**

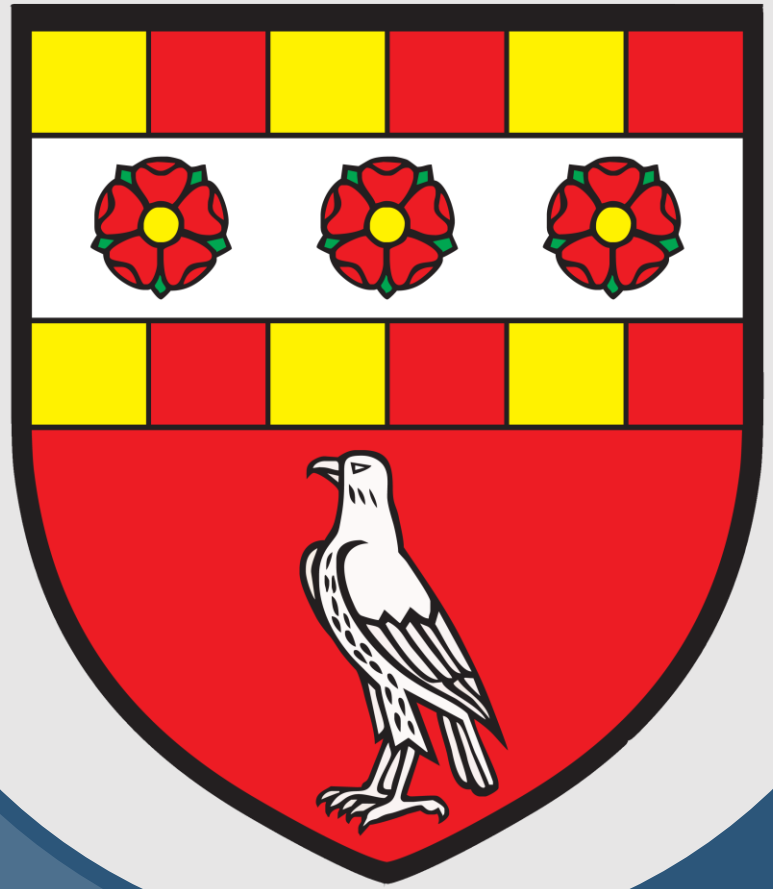

POINT 4.2. : COMPTE D'INVESTISSEMENT

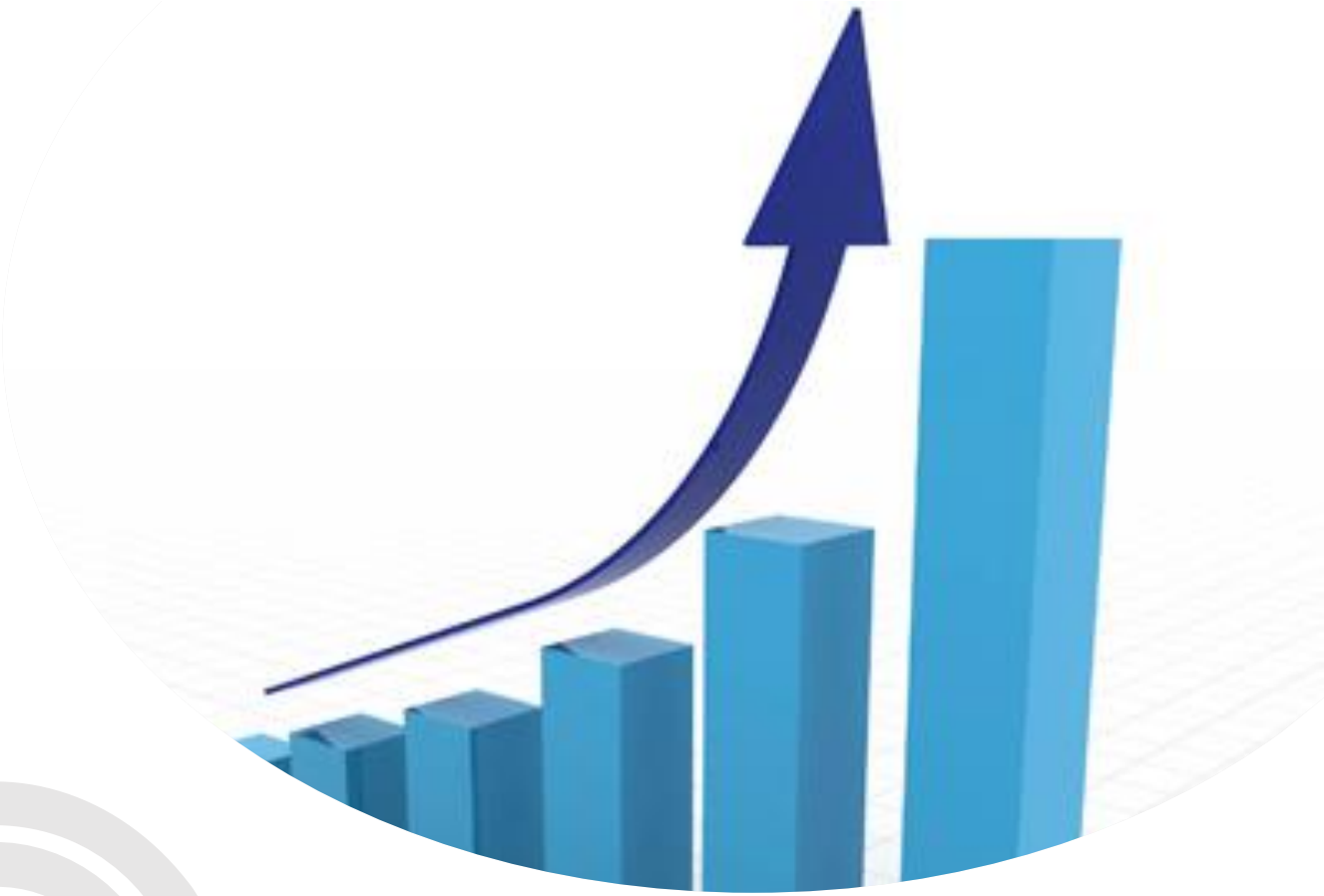

Montant des investissements (sans taxes):

- Total Investissements: 1'916'361.90 = **58,09 % /budget**
- investissements budgétisés: 3'298'879.50

Plus important investissement payé en 2020:

- Agrandissement et assainissement de la salle polyvalente (budget 2018): CHF 1'371'161.10

POINT 4.2. : COMPTES D'INVESTISSEMENT 2020

	comptes 2020	budget 2020	différence
ORDRE PUBLIC		33'879.50	-33'879.50
ENSEIGNEMENT-FORMATION	25'357.05	65'000.00	-39'642.95
CULTE-CULTURE-LOISIRS	1'310'361.10		+1'310'361.10
TRANSPORTS-COMMUNICATIONS	210'286.80	580'000.00	-369'713.20
AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	327'567.05	670'000.00	-342'432.95
ECONOMIE	92.80	30'000.00	-29'907.20
FINANCES-IMMEUBLES	42'697.10	1'920'000.00	-1'877'302.90
Résultat (excédent de charges)	**1'916'361.90**	**3'298'879.50**	**-1'382'517.60**

(Y compris reports et taxes)

POINT 4.2. : COMPTES 2020 – ENDETTEMENT/FORTUNE

Dette

Dette brute:	**CHF 11’137’216.71**
Dette par habitant:	**CHF 4’312.38**
(1767 habitants en 2020)	+37.24%/2013
Moyenne/hab canton (2018)	CHF 2’966.00
Moyenne/hab Broye (2018)	CHF 3’441.00

Fortune

Au 31.12.2020: **CHF 6’016’060.28**

POINT 4.2. : ENDETTEMENT COMMUNAL

Année	Dette brute	Capital brut	Résultat	Habitants	CHF/hab
2008	5'137'952.00	1'300'196.00	3'837'756.00	1304	2'943.00
2009	5'327'332.00	695'343.00	4'631'989.00	1370	3'381.00
2010	7'044'906.00	1'029'226.00	6'015'680.00	1400	4'296.00
2011	6'693'456.00	1'057'143.00	5'636'313.00	1417	3'977.00
2012	7'015'017.86	1'193'059.33	5'821'958.53	1444	4'031.80
2013	6'663'506.51	1'962'913.42	4'700'593.09	1496	3'142.10
2014	6'682'019.91	2'104'464.87	4'577'555.04	1510	3'031.49
2015	6'968'686.71	2'625'815.84	4'342'870.87	1640	2'648.10
2016	6‘554‘670.66	2'658‘285.88	3‘896‘384.78	1633	2‘386.03
2017	5’579’395.26	2’579’431.80	2’999’963.46	1690	1’775.13
2018	5’638’034.06	3’092’112.40	2’545’921.66	1729	1’472.00
2019	9’004’027.91	2’385’067.07	6’618’960.84	1752	3’777.95
2020	**11’137’216.71**	**3’517’243.28**	**7’619’973.43**	**1767**	**4’312.38**

POINT 4.2. : COMPTES 2020 CONCLUSIONS

8 DERNIÈRES ANNÉES BÉNÉFICIAIRES

- Effort des citoyens : taux d'impôt à 0.90 depuis 2013
  - une seule fois baissé en 2020: sans impact
  - moyenne taux impôt de la Broye: 0.77
- Maîtrise des coûts
- Avec investissements importants depuis 2018
- Taux moyen de nos emprunts à 1.15%

- Comptes 2020 dans lignée des 8 dernières années: EXTRA bénéficiaires/budget
- Malgré taux d'impôt pour la 1ère fois à 0.85
- Fortune encore augmentée
- Dette augmentée mais maîtrisée
- Capacité d'investissement encore à + 18M (indicateurs financiers 2019)
- Impact COVID très limité

DIFFÉRENCE COMPTES/ BUDGETS : + 1'800%

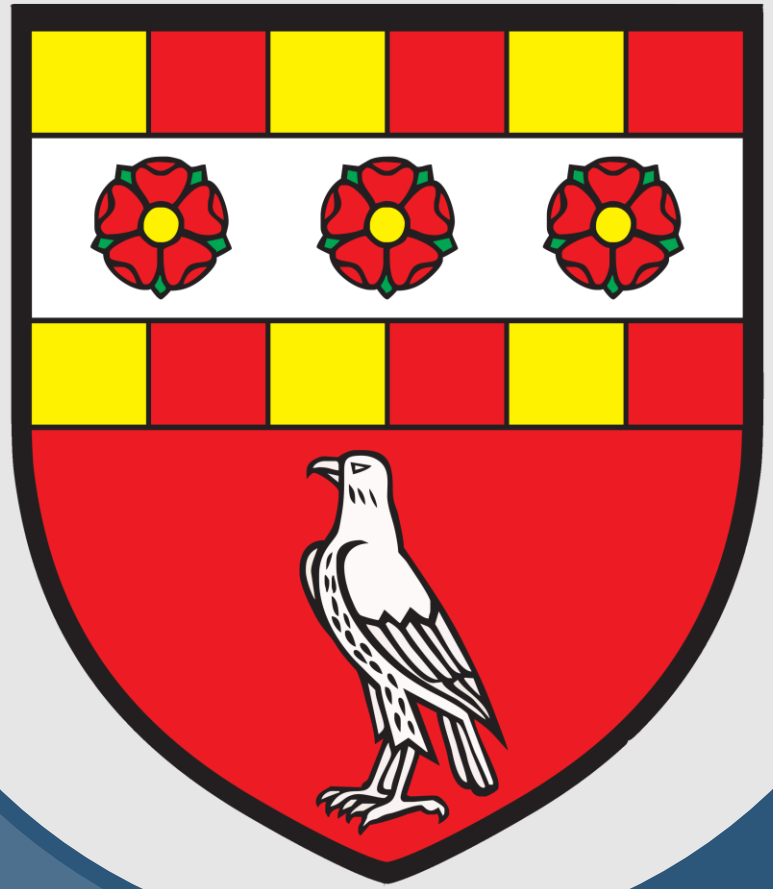

POINT 5 : RÉVISION DU BUDGET 2021

Les budgets sont des prévisions, les comptes sont la réalité

- **Réalité 2013 – 2018** = résultats bruts cumulés **15 fois supérieurs à ce qui était budgétisé**:
  - Résultats cumulés : **8'340'000**
  - Budgets cumulés : **537'555**

- **Réalité 2020**: bénéfice brut **18 fois supérieur** à ce qui était budgétisé (soit 1'193'058.31 au lieu de - Fr. 54'553.25)

- **Avec un taux d'impôt pour la 1ère fois à 0.85 au lieu de 0.90**

- **Très grande prudence pour les budgets 2020 du fait du COVID** et indiqué que les comptes 2020 devraient être examinés attentivement : car taux d'impôt relevé à 0.90

- Ne faut-il pas réexaminer ce taux ?
- Est-ce juste que les contribuables paient autant au vu des résultats et dans la conjoncture actuelle ?
- Y-a-t-il des indicateurs justifiant d'être aussi alarmiste pour 2021?
- Comment Cugy peut-il être dans les 3 communes avec le plus haut taux d'impôts du district ?

- Révision des taux d'impôt des budgets après comptes: vise **à adapter les budgets à la réalité en faveur des contribuables: autorisé et légal**

- les acomptes ne seront envoyés qu'en mai: **Pas de travail supplémentaire pour l'administration**

- Les valeurs indiquées au budget 2021 ne peuvent cependant pas être modifiées

- Le budget 2021 prévoyait un déficit de Fr. 216'723.12 avec un taux d'impôt sur le personnes physiques et morales remonté à 0.90.

- **Pas de limite des 5% imposée par le Canton** entre les produits et les charges **en 2021** (MCH2)

- Possibilité d'examiner les 2 baisses proposées

POINT 5. : RÉVISION DU BUDGET 2021

Nouveaux budgets 2021:

Taux de 0.82 au lieu de 0.90 = déficit de **Fr. 545'603.12**
Taux de 0.85 au lieu de 0.90 = déficit de **Fr. 422'273.12**

Fortune restante avec un taux à 0.82 = **Fr. 5'442'576.16**
Fortune restante avec un taux à 0.85 = **Fr. 5'565'906.16**

- **Le CC en faveur d'une révision du taux d'impôt à 0.85** pour 2021: pour les personnes physiques et morales
- Dans la **continuité de ce qui a été appliqué en 2020**
- Tient compte des résultats super bénéficiaires
- **Souhait de ne pas surcharger les ménages et personnes morales** en période de COVID, **sans nécessité**
- **Fortune non prévue dégagée rien qu'en 2020 couvrirait** largement le déficit budgétisé s'il devait se réaliser

Taux à 0.85 : adéquat, risque limité

Ce taux sera automatiquement réexaminé lors des budgets 2022 du fait du MCH2

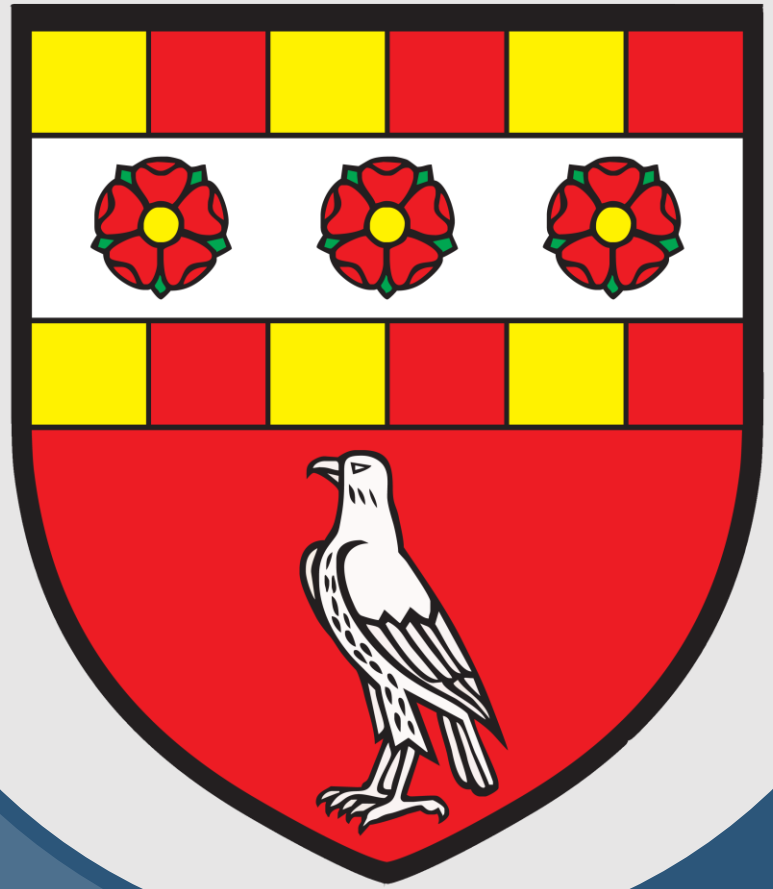

POINT 6: CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE SUR LA PLACE DU CO DE CUGY

But de la dépense :

La finalisation des plans des aménagements extérieurs du CO a repris en fin d'année passée.

Pour ce faire, et comme pour les autres thèmes du projet, une commission
« utilisateurs » a été mise en place.

La Commune était notamment représentée par notre employé communal Jean-Luc Pochon, pour les aspects d'entretien des places extérieures, et de Jean-Sébastien Rey, conseiller général, pour les questions liées à l'utilisation des diverses infrastructures par les sociétés.

Afin de compléter les infrastructures, un couvert a été placé à l'entrée du site.

POINT 6: CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE SUR LA PLACE DU CO DE CUGY

But de la dépense :

Il servira au CO notamment d'abri extérieur, p.ex. de lieu de vente de pain à la récréation, de zone d'accueil.

Il pourra être utilisé par la Commune et les sociétés lors de manifestations.

Il sera équipé de tables et bancs permanents, de même qu'un raccordement en eau, électricité et évacuation des eaux.

Son coût a été estimé par l'architecte du CO et s'élève à Fr. 190'000.-.

Au vu de son utilisation partagée entre le CO et la Commune, et en accord avec l'Association du CO de la Broye, le Conseil communal vous propose un cofinancement à hauteur de 50%.

Investissement:

A charge de la Commune: CHF 95'000.-

Financé par les liquidités de la Commune

POINT 6: CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE SUR LA PLACE DU CO DE CUGY

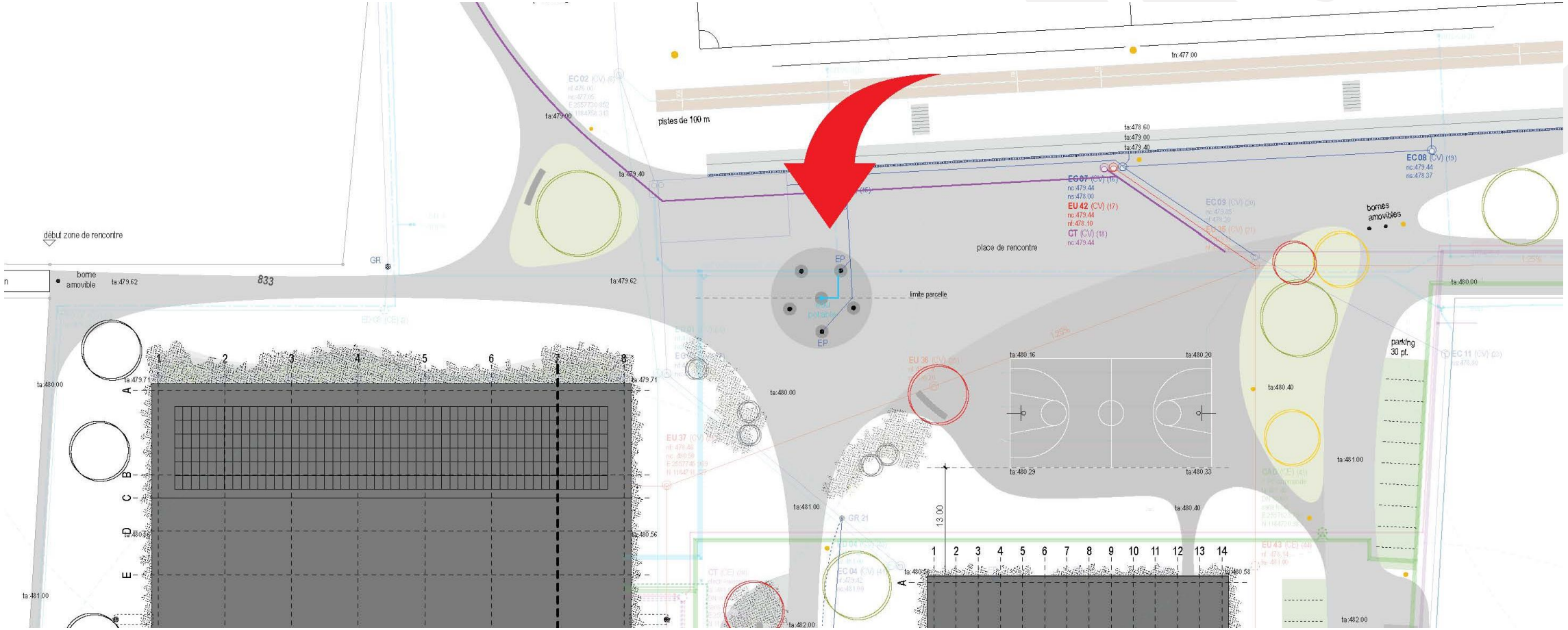

POINT 6: CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE SUR LA PLACE DU CO DE CUGY

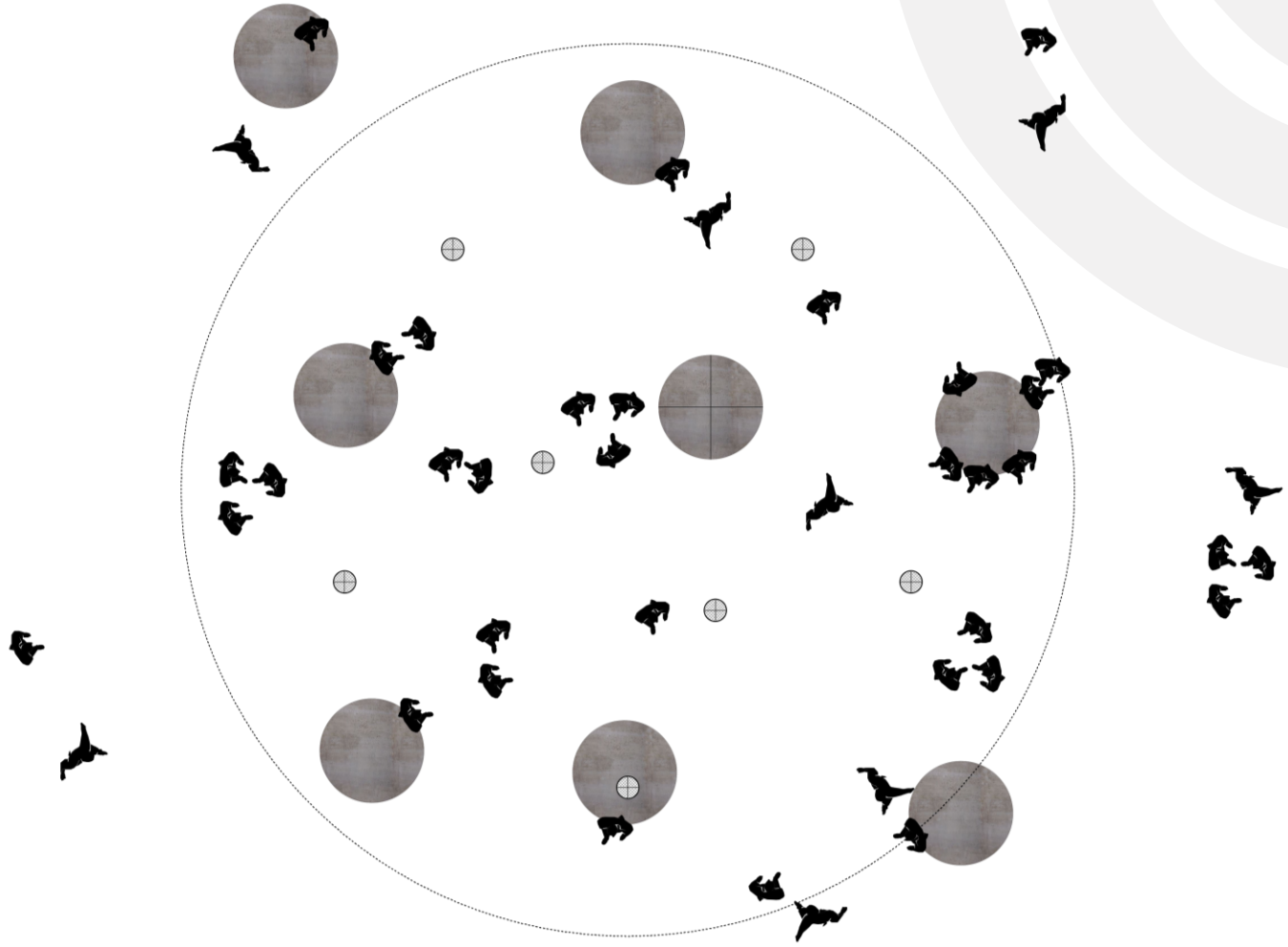

POINT 6: CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE SUR LA PLACE DU CO DE CUGY

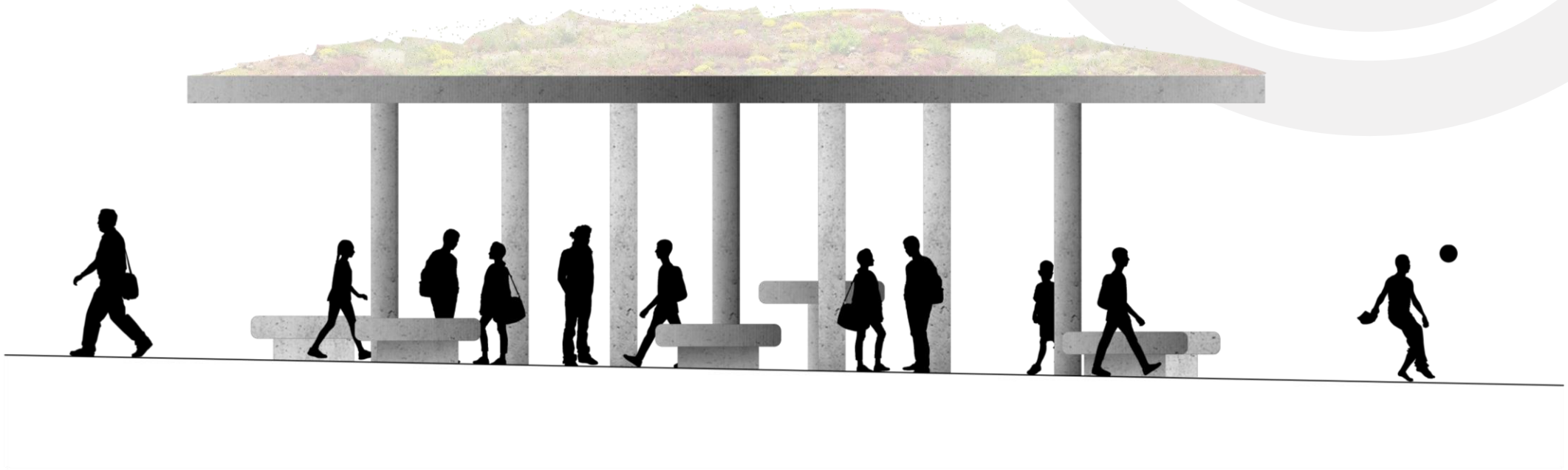

POINT 6: CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE SUR LA PLACE DU CO DE CUGY

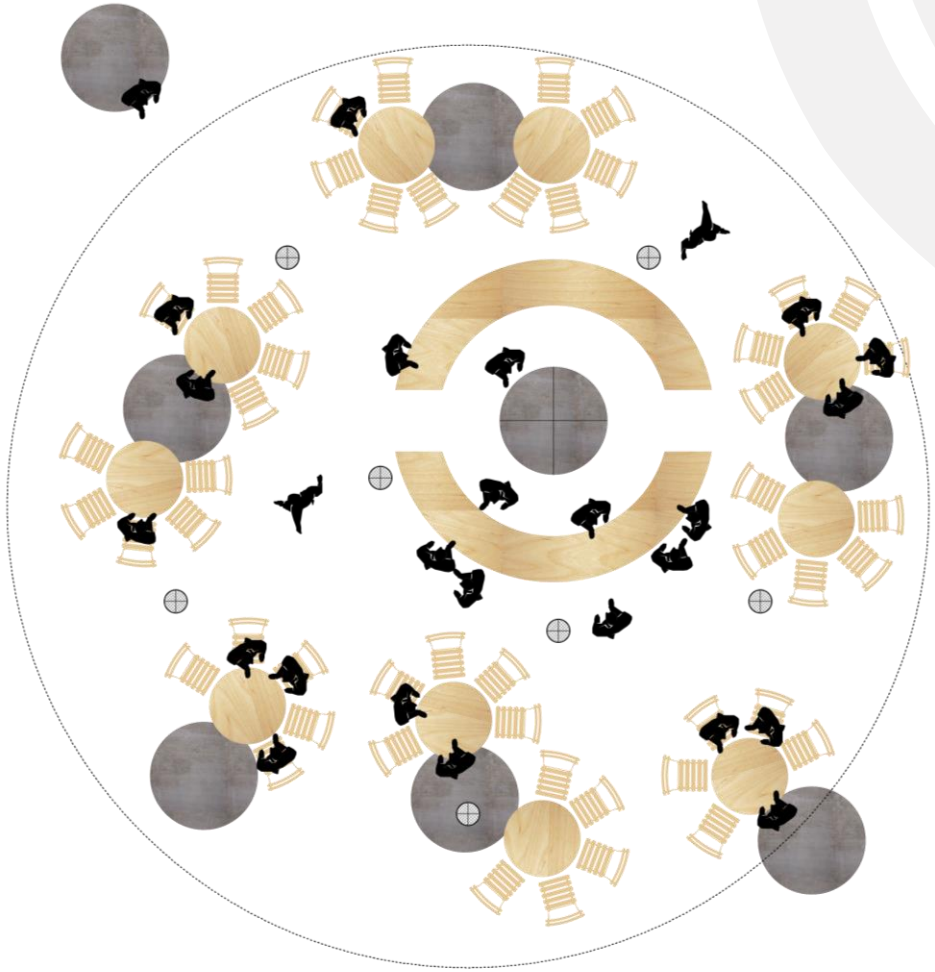

POINT 6: CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE SUR LA PLACE DU CO DE CUGY

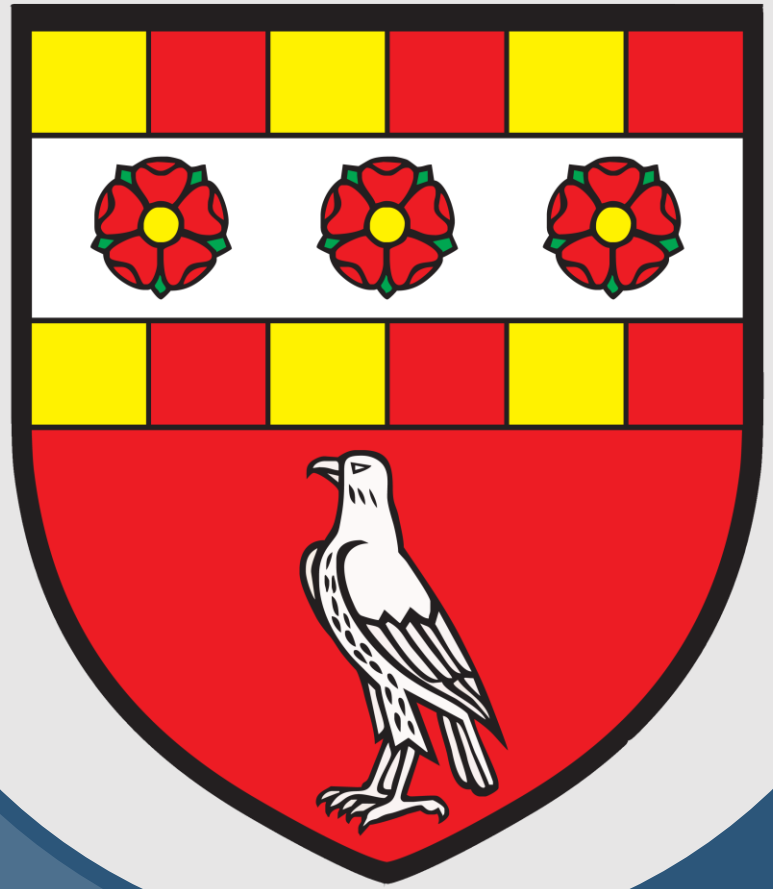

Points 7: règlement impôt sur les spectacles

Ce règlement fait suite à la mise en place de LA 3C, commission culturelle de Cugy, afin de différentier les manifestations organisées hors cadre de cette commission et des sociétés membres de l'USL. Il fixe un impôt pour les spectacles et autres manifestations.

Le préavis du Service des communes est favorable sans conditions.

Il s'agit d'un règlement-type et les articles modifiés sont :

- **Art. 1**

  [3] Ce règlement ne s'applique pas aux sociétés locales de la commune faisant partie de l'Union des sociétés locales de Cugy-Vesin.

- **Art. 2**

  [1] Le prix d'entrée, hors TVA, de tous types de concerts, spectacles, séances de cinéma, spectacles de cabarets ou autres, ou de manifestations similaires est soumis à un impôt communal de 10 %.

- **Art. 3**

  [1] L'exploitation de cirques, ménageries, attractions foraines, kermesses ou autres manifestations temporaires étant au bénéfice d'une patente au sens de la loi sur les établissements publics (RSF 952.1) ou au bénéfice d'une autorisation au sens de la loi fédérale sur le commerce itinérant (RS 943.1) est soumise à l'impôt communal suivant :

  ___1.-____ francs par m^2 de surface utilisée et par jour

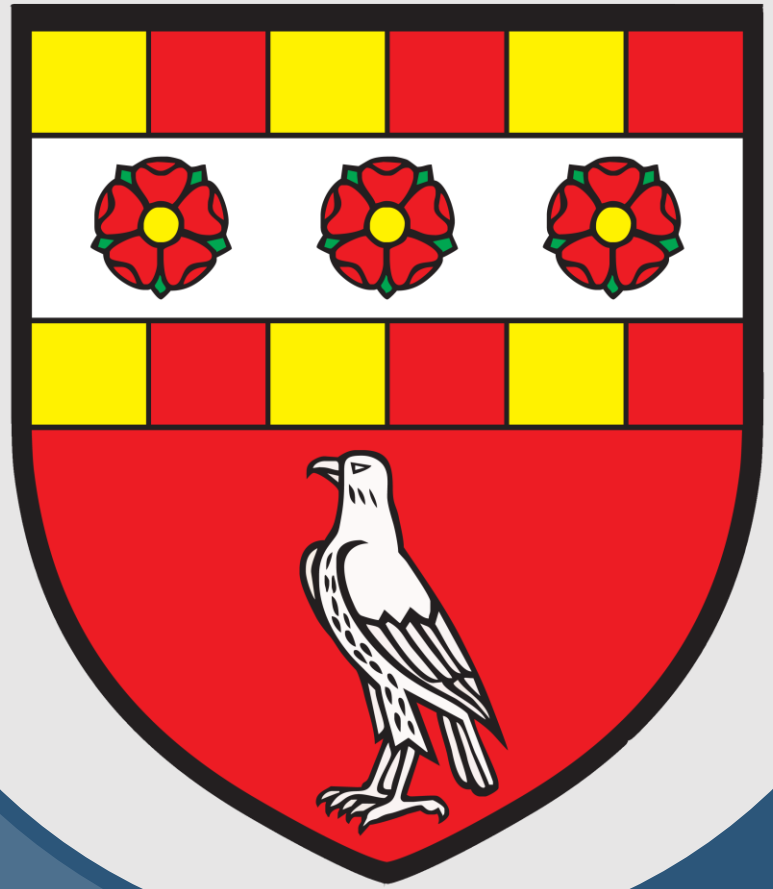

Points 8: règlement ouverture des commerces

Ce règlement existait déjà avant la fusion des communes de Cugy et Vesin. Il n'a cependant pas été réactualisé.

Dès lors nous rectifions cet état de fait afin de protéger les commerces de nos villages qui sont ouverts le dimanche. Sans ce règlement communal c'est le règlement cantonal qui s'applique lequel ne prévoit pas d'ouverture dominicale.

Nous avons reçu le 7 avril dernier le préavis de la Direction de la justice et police qui est favorable sans remarques.

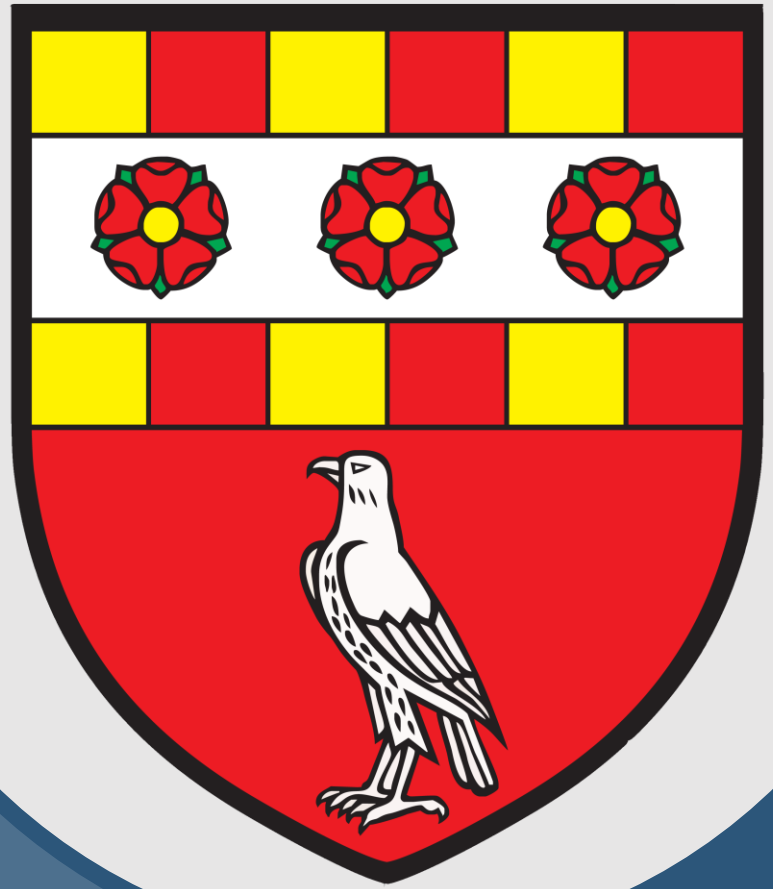

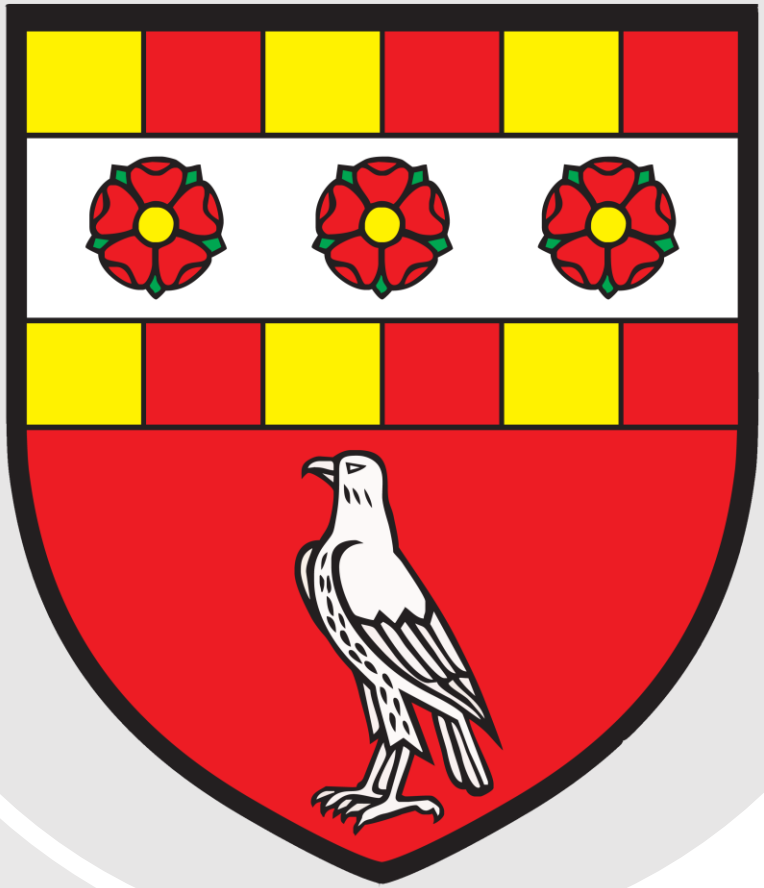

POINT 9: BILAN DE LA LÉGISLATURE 2016-2021

POINT 9: BILAN DE LA LÉGISLATURE 2016 -2021

POINT 9: BILAN DE LA LÉGISLATURE 2016 -2021

Complexe communal

- Gros projets : salle polyvalente – déchetterie – CO
- Chauffage à distance en synergie avec le CO
- Administration : trouver des synergies lors de la réfection de la grande salle et le projet déchetterie pour des locaux administratifs
- Réflexion sur l'école communale

POINT 9: BILAN DE LA LÉGISLATURE 2016 -2021

Personnel et prestations

- Amélioration continue des connaissances de nos collaboratrices et collaborateurs.
- Augmenter l'autonomie de notre voirie vis-à-vis de l'extérieur, pour la réalisation de toute la palette de nos travaux.
- Maintenir un haut niveau de qualité du travail de notre voirie.
- Etendre notre palette de prestations, par l'utilisation des compétences techniques ou autres, de nos employées et employés, que ce soit de la voirie, ainsi que du personnel externe.
- Garantir des prestations dans le meilleur rapport qualité/prix.
- Pour les employés de voirie qui sont parfois surchargés, étudier la question de l'engagement d'un apprenti.

POINT 9: BILAN DE LA LÉGISLATURE 2016 -2021

Aménagement et infrastructures

- Aménagement : terminer les plans d'équipements en cours – PAD Pré du Château, finir le projet
- Achat de terrains pour la commune, ce qui nous permettrait d'avoir la main sur certains terrains
- Valoriser la mobilité douce dans notre commune
- Revoir notre règlement d'urbanisme et y intégrer les directives pour les quartiers (couleur, toiture, façades…)

POINT 9: BILAN DE LA LÉGISLATURE 2016 -2021

Entretien du patrimoine

- Entretien des bâtiments communaux
- Réfléchir au futur des bâtiments de Vesin (entretien)
- Réfection et entretien des routes
- Entretien des conduites et ouvrages y compris le curage
- Terminer le relevé des conduites sur Vesin

POINT 9: BILAN DE LA LÉGISLATURE 2016 -2021

Règlements

- Nouveaux règlements d'eau et d'épuration à mettre en place et présenter au législatif si possible en décembre

- Atteindre une couverture de 95% des déchets

- Règlement déchetterie à revoir quoi que nous choisissions comme variante

POINT 9: BILAN DE LA LÉGISLATURE 2016 -2021

Gestion administrative et visibilité

- Passage au numérique pour tout ce qui est administratif ; tablette, mise en place de la GED, gestion des séances, archivage

- Amélioration du site internet – donner des informations importantes par le biais d'une page Facebook ou autre

POINT 9: BILAN DE LA LÉGISLATURE 2016 -2021

Général et stratégie

- Avoir un esprit d'équipe et de collégialité au sein du conseil communal et également lors de représentation en délégation

- Améliorer le positionnement de notre commune par rapport à Estavayer et Payerne

Améliorer constamment la qualité de vie des habitants de notre commune

POINT 9: BILAN DE LA LÉGISLATURE 2016 -2021

Et bien plus encore

- Finances saines
- Projet de caserne de pompiers
- Déménagement de la bibliothèque
- Gestion de crise

Un seul but:

Le bien-être de nos citoyens!

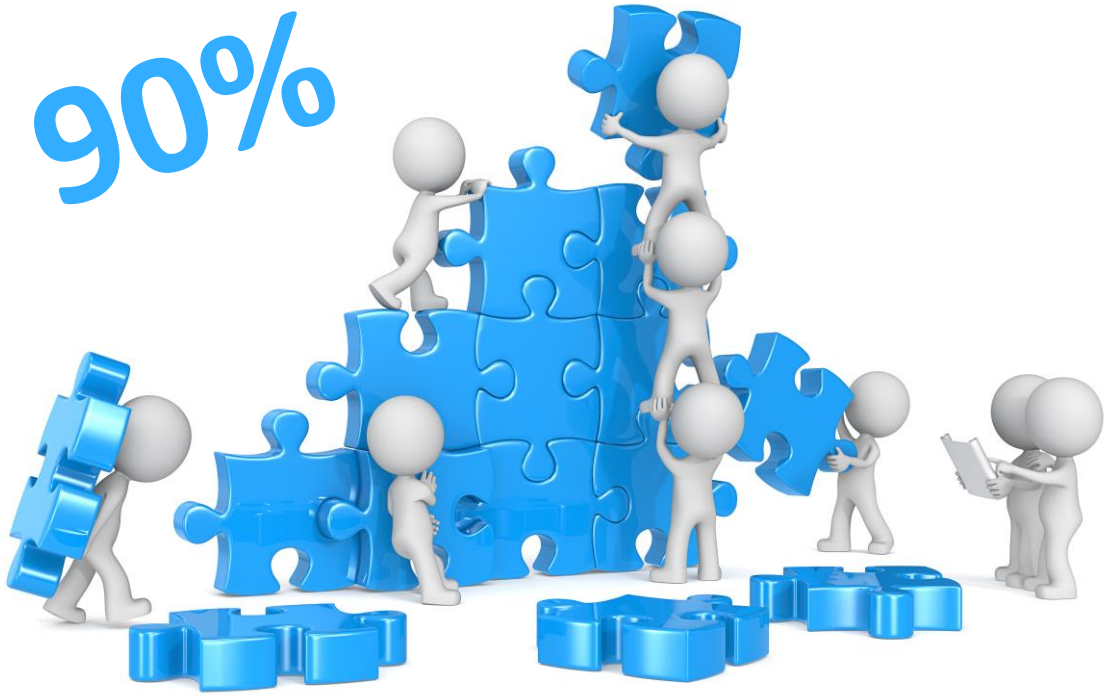

POINT 9: BILAN DE LA LÉGISLATURE 2016 -2021

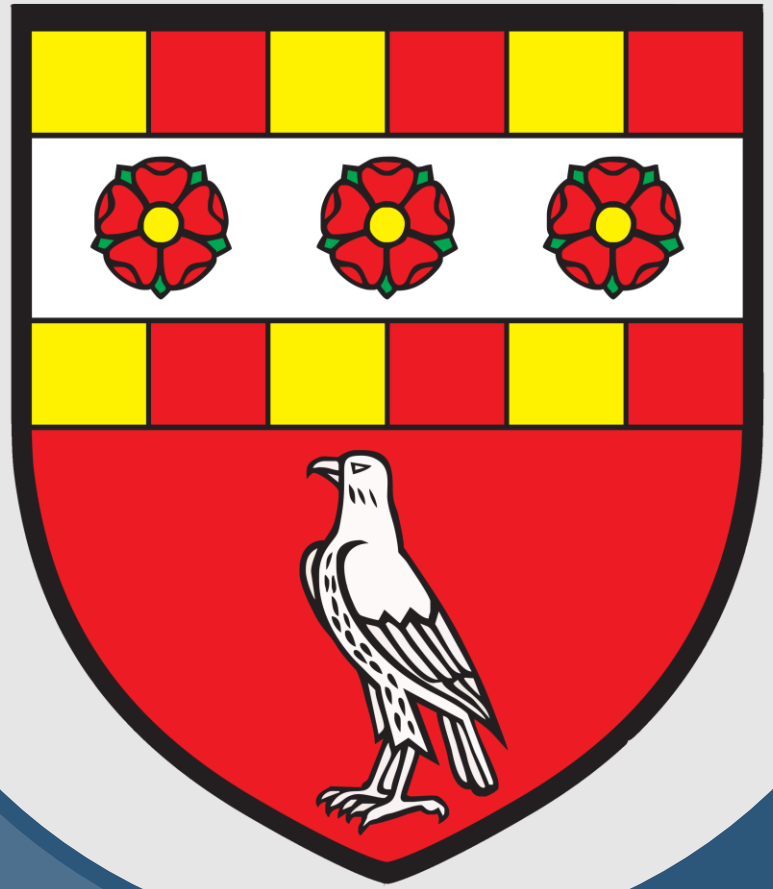

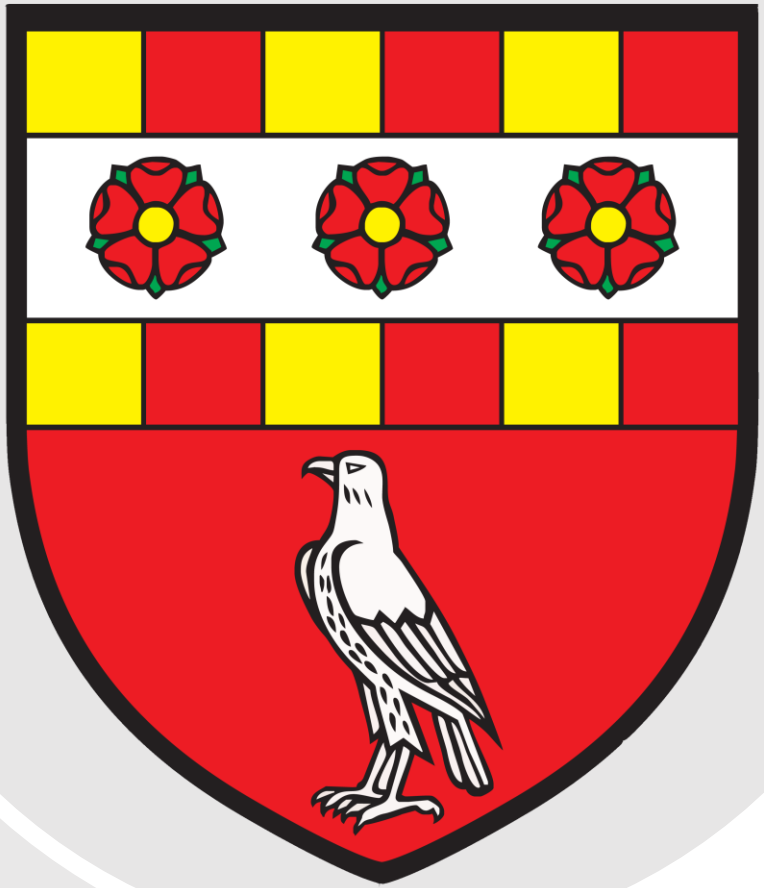

POINT 12: INFORMATIONS COMMUNALES

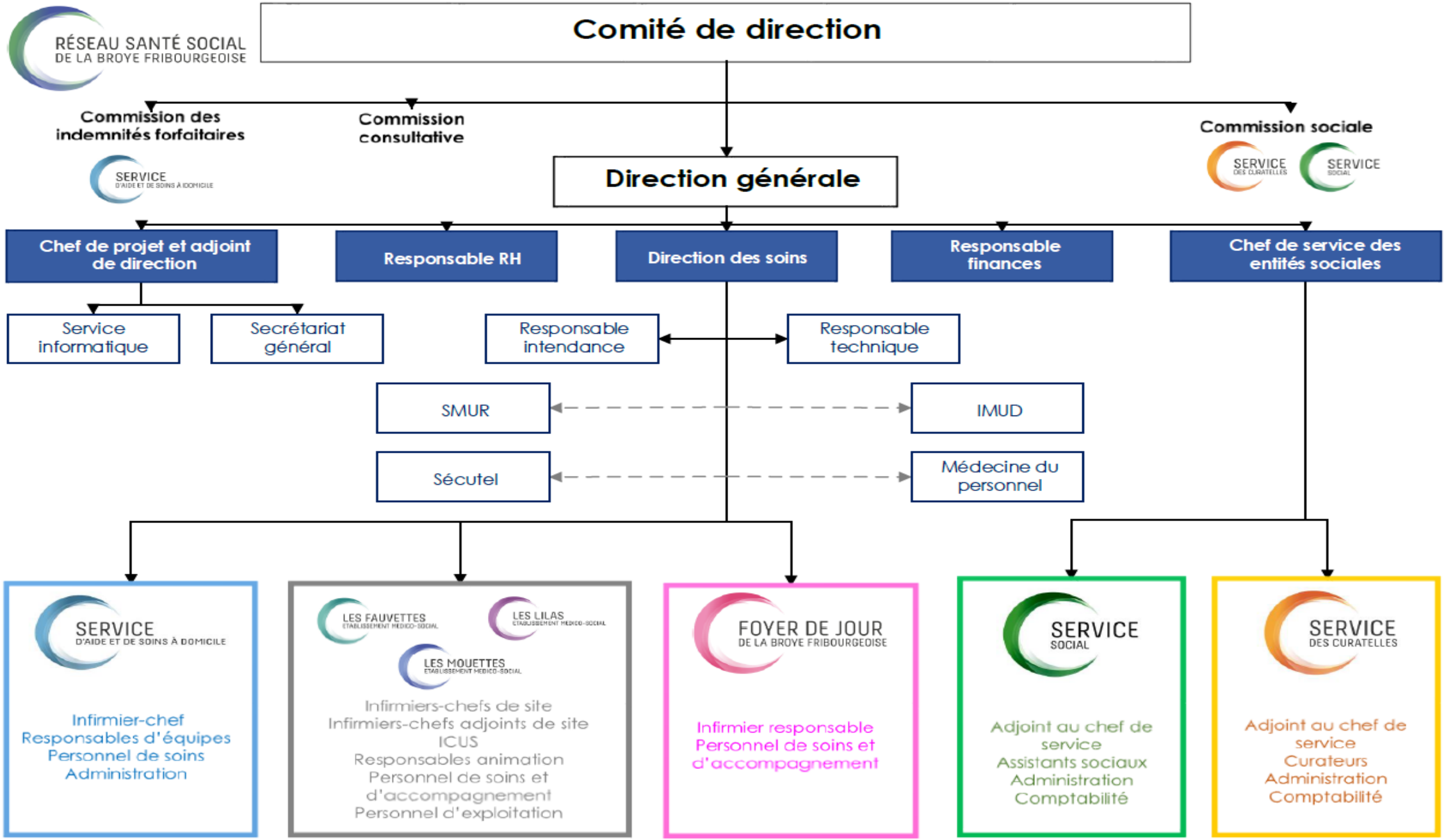
RÉSEAU SANTÉ SOCIAL
DE LA BROYE FRIBOURGEOISE
Comité de direction
Commission des indemnités forfaitaires
SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE
Commission consultative
Commission sociale
SERVICE DES CURATELLES
SERVICE SOCIAL
Direction générale
Chef de projet et adjoint de direction
Responsable RH
Direction des soins
Responsable finances
Chef de service des entités sociales
Service informatique
Secrétariat général
Responsable intendance
Responsable technique
SMUR
IMUD
Sécutel
Médecine du personnel
SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE
Infirmier-chef
Responsables d'équipes
Personnel de soins
Administration
LES FAUVETTES ETABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL
LES LILAS ETABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL
LES MOUETTES ETABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL
Infirmiers-chefs de site
Infirmiers-chefs adjoints de site
ICUS
Responsables animation
Personnel de soins et d'accompagnement
Personnel d'exploitation
FOYER DE JOUR DE LA BROYE FRIBOURGEOISE
Infirmier responsable
Personnel de soins et d'accompagnement
SERVICE SOCIAL
Adjoint au chef de service
Assistants sociaux
Administration
Comptabilité
SERVICE DES CURATELLES
Adjoint au chef de service
Curateurs
Administration
Comptabilité

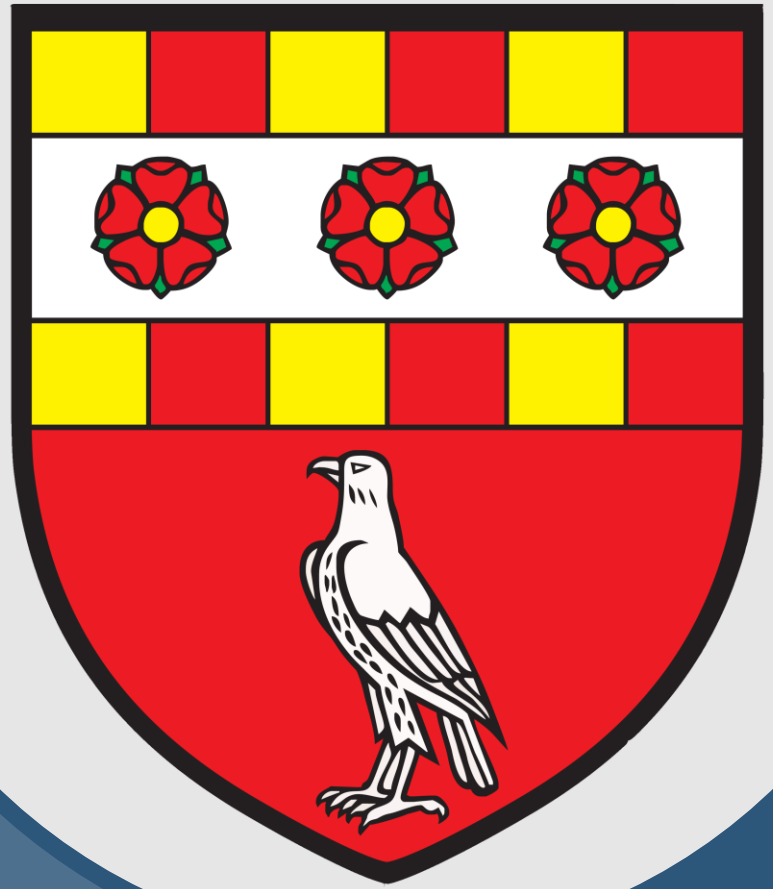

POINT 11: DIVERS

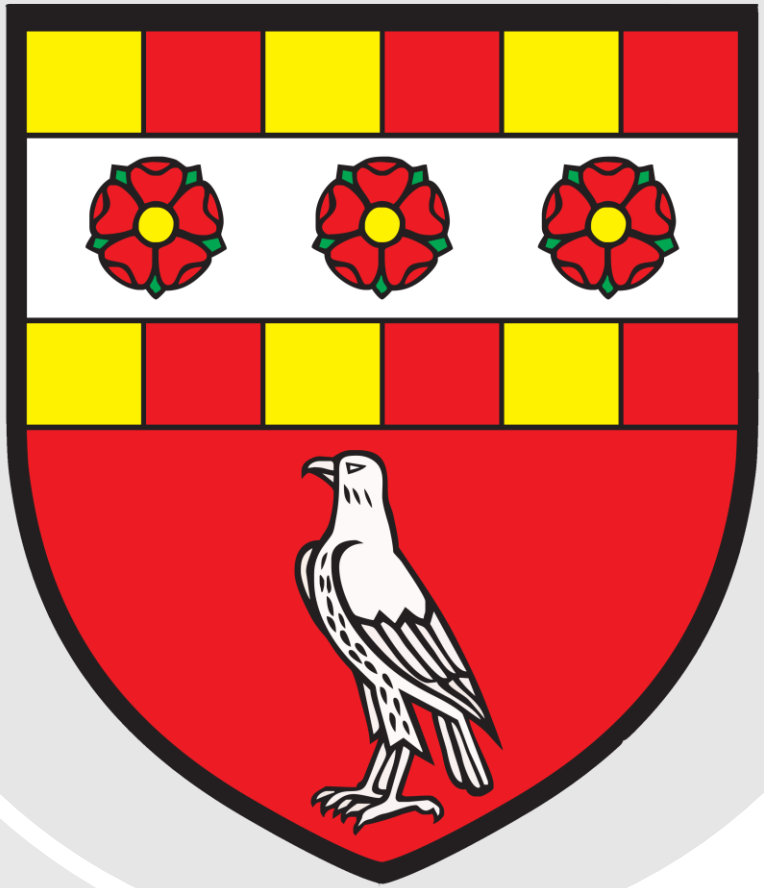

BONNE SOIRÉE